



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Union méditerranéenne

Question écrite n° 73663

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'Union pour la Méditerranée (UPM). En effet, le secrétaire général de l'UPM a été enfin nommé en janvier 2010, alors que l'UPM avait été lancée en juillet 2008 lors du très coûteux sommet organisé à Paris, « un de ces moments rares de l'histoire des peuples qui déterminent l'avenir pour longtemps » selon les termes du Président de la République. Pour concrétiser cette « union de projets », le Président de la République a évoqué, pêle-mêle, lors d'un discours prononcé à Tunis, la dépollution de la Méditerranée, le lancement d'un plan solaire méditerranéen, la création d'une organisation qui faciliterait les transferts de technologies et de compétences nucléaires, la mise en place d'un observatoire du littoral méditerranéen, des autoroutes maritimes, l'organisation d'un véritable espace scientifique méditerranéen, une coopération universitaire et un Office méditerranéen de la jeunesse. Elle lui demande de lui indiquer quel bilan concret peut désormais être fait de l'Union pour la Méditerranée.

Texte de la réponse

Le sommet de Paris, réuni en juillet 2008, à l'initiative des présidents Sarkozy et Moubarak, a permis de donner au partenariat euro-méditerranéen une nouvelle dynamique reposant sur les principes suivants : coresponsabilité entre le nord et le sud de la Méditerranée, illustrée par une coprésidence des sommets, comme de l'ensemble des réunions de l'Union pour la Méditerranée (UPM) ; mise en place d'un secrétariat commun ; définition et mise en oeuvre de projets d'intérêts régionaux, dont la réalisation pourra se faire sur la base d'« une géométrie variable ». En dépit des tensions politiques régionales qui, notamment lors de la crise de Gaza, il y a un peu plus d'un an, avaient entraîné la suspension, pendant plusieurs mois, des réunions formelles à 43, le processus de mise en place de l'UPM s'est poursuivi. Une étape décisive a été franchie, avec l'adoption des statuts de son secrétariat et l'inauguration officielle de celui-ci, le 4 mars 2010, à Barcelone. Ce secrétariat a pour mission la mise en oeuvre et le suivi de projets régionaux d'intérêt commun, dans les six grands secteurs prioritaires définis par la déclaration de Paris du 13 juillet 2008 : la dépollution de la Méditerranée ; les autoroutes de la mer et terrestres ; la protection civile ; les énergies de substitution, en particulier l'énergie solaire ; l'enseignement supérieur et la recherche (projet d'université méditerranéenne) et, enfin, l'initiative méditerranéenne de développement des entreprises. Plusieurs projets ont déjà fait l'objet d'avancées significatives, notamment le plan solaire méditerranéen : l'ambition est de créer, à l'horizon 2020, des capacités additionnelles de production d'électricité bas carbone, de l'ordre de 20 GW. Le développement d'une production de masse d'énergie renouvelable électrique dans le pourtour méditerranéen requerra, dès lors, d'édifier et exploiter un réseau de transport à courant continu à haute tension transeuropéen et trans-méditerranéen ; la protection civile : les directeurs généraux des 43 pays de l'Union pour la Méditerranée se sont réunis, le 18 juin 2009, à Marseille, et ont validé le projet de mise en place d'un cadre stratégique pour la protection civile en Méditerranée. Celui-ci se déclinera en grands champs de coopération tels que la prévention, l'alerte précoce, la formation, la préparation à l'engagement des différents acteurs et la coopération opérationnelle ; l'enseignement supérieur et la recherche : la totalité des pays riverains se sont engagés à multiplier des formules de « codiplomation », malgré les différences entre systèmes nationaux d'enseignement supérieur et de

recherche. Plus de deux cents masters, assortis de diplômes partagés, sont en voie d'habilitation. Des projets sont également en cours d'élaboration dans le domaine de l'agriculture, de la sécurité alimentaire ou encore du développement urbain durable.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73663

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 mars 2010, page 2525

Réponse publiée le : 11 mai 2010, page 5228